



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/774
23 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, DATÉE DU 23 SEPTEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer aux consultations que les membres du Conseil de sécurité ont tenues le 20 septembre 1996 à la suite de l'infiltration en République de Corée d'agents armés venus de République populaire démocratique de Corée à bord d'un sous-marin de l'armée nord-coréenne.

Comme il a été dit lors de ces consultations plénières, un sous-marin militaire de 35 mètres et de 350 tonnes a été découvert le 18 septembre 1996 vers 2 heures (heure locale) échoué près de Kangnung, l'un des grands ports de la côte est de la République de Corée, à une trentaine de mètres du rivage – exactement à 37° 43' latitude N et à 129° 00' de longitude E, à 90 kilomètres environ au sud de la zone démilitarisée qui sépare les deux Corée.

Le Gouvernement coréen a chargé une équipe spéciale d'enquête d'établir les faits et les circonstances de l'incident. Les enquêteurs ont déterminé d'après les multiples éléments de preuve concrets, notamment la présence d'armes et de munitions fabriquées en Corée du Nord, que le sous-marin appartenait à l'armée nord-coréenne et que ses occupants étaient tous des officiers des forces régulières.

Il a aussi été constaté que l'équipage et les agents qu'il accompagnait étaient les uns et les autres complètement équipés en armes et qu'ils ont tous débarqué, s'infiltrant sur le territoire de la République de Corée. On ne connaît pas exactement le nombre de personnes que transportait le sous-marin mais on pense qu'il y en avait 26.

À ce jour, l'un des occupants du sous-marin a été fait prisonnier dans les environs de Kangnung, 11 ont été trouvés morts par balle, vraisemblablement abattus par leur chef, et 9 ont été tués au cours de fusillades avec l'armée de la République de Corée. Les autres n'ont pas été retrouvés.

Trois soldats de la République de Corée ont été tués pendant l'accrochage avec les agents nord-coréens. Les dangers n'étant toujours pas écartés, en particulier pour les civils, du fait des poursuites entreprises pour retrouver les commandos dont on a perdu la trace, un couvre-feu a été imposé du crépuscule à l'aube dans la province où le sous-marin a été découvert.

Le Commandement des Nations Unies en Corée a essayé le 19 septembre de remettre aux Nord-Coréens une protestation écrite qui qualifiait cette provocation armée de violation évidente et flagrante de l'Accord d'armistice, mais les Nord-Coréens n'ont même pas voulu la recevoir.

Le Gouvernement nord-coréen a pour sa part publié le 22 septembre une déclaration selon laquelle le sous-marin, alors qu'il faisait des manoeuvres d'entraînement ordinaires, avait eu des problèmes de moteur et s'était échoué après avoir dérivé dans la mer Orientale. Or les observations techniques faites par les enquêteurs et divers autres éléments concrets prouvent à l'évidence que cette explication est pure fiction. Tout d'abord, le fait que le Gouvernement nord-coréen ait gardé un remarquable silence pendant cinq jours après l'incident dément la véracité de sa déclaration. Ensuite, les courants de la mer Orientale auraient fait dériver un navire vers le nord, alors que le sous-marin nord-coréen a délibérément mis le cap vers la côte de Kangnung, se dirigeant du nord au sud. Enfin, il n'a lancé aucun signal de détresse pendant tout le temps où il avait ces prétendus problèmes de moteur, et lorsque les agents armés qu'il transportait sont arrivés sur le rivage, ils se sont livrés à des actes hostiles contre la République de Corée.

Mon gouvernement estime donc que cet incident risque sérieusement d'ébranler la paix et de compromettre la sécurité dans la péninsule de Corée et tout autour. En envoyant en République de Corée des agents armés, venus dans un sous-marin militaire, la Corée du Nord s'est de toute évidence livrée à une grave provocation contre notre pays et a fortement transgressé l'Accord d'armistice. En particulier, cet inquiétant incident est encore une manifestation de ses constantes menées contre la République de Corée, qu'elle provoque systématiquement par les armes depuis la fin de la guerre en 1953.

Nous rappelons que les membres du Conseil de sécurité se sont consultés le 11 avril 1996 au sujet des incursions répétées de la Corée du Nord dans la zone démilitarisée; il est d'autant plus déplorable que la Corée du Nord s'obstine toujours à vouloir réduire à néant l'Accord d'armistice en suivant une belliqueuse politique d'unification par la force.

Mon gouvernement se réserve le droit de saisir si nécessaire le Conseil de sécurité lorsque ses autorités compétentes auront terminé l'enquête. Soyez assuré que les membres du Conseil de sécurité seront parfaitement informés lorsque nous serons plus complètement renseignés sur les événements.

Je vous serais obligé de bien vouloir diffuser la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) PARK Soo Gil